DLP 21-5-60 059714



BULLETIN TECHNIQUE
de la Station d'Avertissements Agricoles
RHONE-ALPES

4, Place Gensoul — LYON Téléphone: 37-20-56
C. C. P. LYON 9430-12 Régisseur Recettes Protection végétaux
Prix annuel de l'abonnement: 12 NF

Lisez sur l'enveloppe de votre bulletin le numéro de votre région

N° 275 21 MAI 1960

RECOMMANDATIONS GENERALES

PLAIES DE GRELE SUR VIGNE ET SUR ARBRES FRUITIERS: Il est toujours indispensable d'appliquer après une chute de grêle un traitement anticryptogamique dès qu'il est possible de pénétrer sur le terrain.

V I G N E

AVERTISSEMENTS

MILDIOU: A la suite des pluies orageuses du 15 au 19 Mai des foyers peuvent apparaitre vers le 24 Mai.

Il sera utile de traiter avant cette date seulement les zones sujettes à l'apparition des premiers foyers.

VERS DE LA GRAPPE: Le premier traitement à caractère préventif (qui devait être appliqué dès réception du bulletin du 11 Mai) devra être renouvelé avant le 26 Mai. Il ne parait pas pour l'instant nécessaire de prévoir le renouvellement du traitement curatif prévu autour du 19 Mai.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES: en raison des contaminations qui se sont produites à l'occasion des pluies du milieu du mois, tout traitement effectué avant le 17 Mai devra être renouvelé entre le 26 et le 30 Mai, c'est à dire avant l'apparition des premières taches.

CARPOCAPSE: le premier traitement devra être étendu avant le 30 Mai aux régions suivantes:

AIN: 45, 47, 51
ARDECHE: 146, 151
DROME: 126, 135, 136
ISERE: 108, 120
LOIRE: 3, 11, 13, 14
RHONE: 23, 29, 33, 36
SAVOIE: 87, 89, 90 (jusqu'à 600m. d'altitude)
HTE SAVOIE: néant

INFORMATIONS

MOUCHE DE LA CERISE: la sortie des adultes est imminente. Le premier traitement doit être prévu dès réception de ce bulletin.

On utilisera alors un produit à base de D.D.T. à raison de 125gr/hl de matière active.

Le Diméthoate (type Rogor) pourra n'être appliqué que 10 jours plus tard en raison de son action en profondeur, mais au moins 15 jours avant la date probable de récolte.

P277

PETITS FRUITS

Les traitements contre le Didymella (dessèchement des rameaux du framboisier), l'Anthracnose du framboisier et le Ver des framboises (ou byturus) devront être renouvelés à 15 jours d'intervalle environ, sauf renouvellement immédiat à la suite d'une forte pluie. Le premier traitement contre la Sésie du groseillier sera indiqué par un bulletin ultérieur.

CULTURES SARCLEES

- MILDIOU DE LA POMME DE TERRE (Avertissement)

Un premier traitement devra être appliqué d'urgence dans les localités situées en-dessous des altitudes suivantes:

Drôme et Ardèche: 600m.
Isère- Savoie- Ain- Rhône et sud-est de la Loire: 500m.
Reste de la Loire- Hte Savoie: 450m.

- DORYPHORE (Information)

Des pontes abondantes ont déjà été observées; on adjoindra un insecticide approprié au traitement contre le Mildiou.

Pour les deux traitements ci-dessus, on consultera la liste des antiparasitaires.

- TEIGNE DE LA BETTERAVE (Avertissement)

Le premier traitement devra être appliqué dès après le démariage à l'aide d'un des produits suivants: D.D.T., H.C.H., Lindane, Chlordane, Parathions.

CULTURES MARAICHERES (Informations)

HERNIE DU CHOU: Pour combattre cette maladie qui se traduit par une déformation des racines de toutes les crucifères avec formations d'excroissances plus ou moins développées, il est conseillé d'alterner les cultures, de désinfecter le sol, (chaleur, solution formolée ou P.C.N.B. à raison de 1 à 2kg de Ma/ à l'are) de désinfecter les semences et de chauler le sol en tenant compte de son PH.

GRILLAGE DES FEUILLES DE CUCURBITACEES: les feuilles et les tiges présentent des taches jaunâtres irrégulières qui brunissent.
ANTHRACNOSE DES CUCURBITACEES: taches brunes sur feuilles, tiges et fruits.

Contre ces deux maladies les pulvérisations cupriques ou organo cupriques doivent être effectuées dès l'apparition des deux cotylédons et renouvelées régulièrement.

THRIPS: ils s'attaquent à de nombreux légumes et les feuilles deviennent d'un blanc argenté.

Dès l'apparition des premiers dégâts, traiter par pulvérisations ou par poudrages avec un insecticide à base de: Parathions, Malathion, Diazinon.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles P.LATARD	L'Inspecteur de la Protection des Végétaux A.PITHIOUD	L'Agent Technique chargé des questions maraichères G.FERAND